

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1990 B 01647 Numéro SIREN : 378 077 614 Nom ou dénomination : COLOMBIA
--

Ce dépôt a été enregistré le 07/01/2020 sous le numéro de dépôt 618

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 07/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/618

Déposant :

Nom/dénomination : COLOMBIA

Forme juridique : Société à responsabilité limitée

N° SIREN : 378 077 614

N° gestion : 1990 B 01647



①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2019

Copie certifiée conforme à l'original 9031647

Désignation de l'entreprise : COLOMBIA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 32 AV. OUDINOT 94340 JOINVILLE LE PONT Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 7 8 0 7 7 6 1 4 0 0 0 3 0 Néant ☐ *

Exercice N clos le, 31/12/2018

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	5 990 618
	Fonds commercial (1)	AH	AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	22 919 4 079
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	
	Autres titres immobilisés	BD	BE	
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	11 369
TOTAL (II)		BJ	BK	44 357 28 909 15 448
STOCKS	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	11 246
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	2 870
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	46 700
	Autres créances (3)	BZ	CA	20 009
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Comptes de régularisation	CD	CE	
Disponibilités	CF	CG	25 964	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 334	
TOTAL (III)		CJ	CK	109 123
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	153 480 28 909 124 572

Renvois : (1) Dont droit au bail : CP (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété : * Immobilisations : Stocks : Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Signature

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2019

Désignation de l'entreprise		COLOMBIA		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 42 500)	DA		42 500	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		4 250	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		(44 118)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		39 900	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)			DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		124	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV		854	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		45 197	
	Dettes fiscales et sociales	DY		26 117	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Compte régular.	Autres dettes	EA		2 692	
	Produits constatés d'avance (4)	EB		7 056	
TOTAL (IV)			EC		82 040
Ecart de conversion passif *			(V)	ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE		124 572
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	1F			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		82 040		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		124		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2019 - Etat préparatoire



[Signature]

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : COLOMBIA		Néant ☐ *					
		Exercice N					
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires				
		Total					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	103 975	FB	FC	103 975	
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	145 918	FH	FI	145 918	
	Chiffres d'affaires nets *	EJ	249 893	FK	FL	249 893	
	Production stockée *				FM		
	Production immobilisée *				FN		
	Subventions d'exploitation				FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	15	
	Autres produits (1) (11)				FQ	206	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	250 114
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	67 050
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	43 564
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(378)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	105 036
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	2 333
	Salaires et traitements *					FY	35 578
	Charges sociales (10)					FZ	13 488
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions			GA	2 043	
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GB		
			Pour risques et charges : dotations aux provisions		GC		
	Autres charges (12)					GD	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GE	412
						GF	269 127
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(19 013)	
opérations en numéraire	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(19 013)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2019 - Etat préparatoire



[Signature]

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		COLOMBIA		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB	69 084	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC	1 875	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	70 959	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	2 793	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF	9 254	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	12 047	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	58 912	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				IJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				IK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				IL	321 073	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				IM	281 174	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				IN	39 900	
RÉVÉLATIONS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HN	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 890
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives			A6		
(13)	obligatoires			A9		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Produits de cession des immobilisations				34 084		
abandon de compte courant				35 000		
Vnc des immobilisations cédées			9 254			
Pénalités is a rembourser				1 875		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N-1		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		
ajustement comptes de tiers			134			
Pénalités amendes			2 204			
credit impot non remboursé			455			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Signature

Désignation de l'entreprise COLOMBIA										Néant ☐		
CADRE A				IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
						1		2		3		
INCORP	Frans d'établissement et de développement			TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		KD	8 998	KE		KE		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ	28 279	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR		
			Dont Composants	M3		KS		KT		KU		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							KV	22 190	KW		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KY	13 557	KZ		LA	
		Matériel de transport *					LB	1 080	LC		LD	2 502
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LE		LF		LG	
		Emballages récupérables et divers *					LH		LI		LJ	
	Immobilisations corporelles en cours					LK		LL		LM		
	Avances et acomptes					LN	65 106	LO		LP	2 502	
	TOTAL III											
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
Autres participations					8U		8V		8W			
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	11 369	1U		1V			
TOTAL IV					1Q	11 369	1R		1S			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					OG	85 473	OH		OJ	2 502		

CADRE B				IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Revalorisation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
				1		2						
INCORP	Frans d'établissement et de développement			TOTAL I		IN		CO		DO		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II		IO		IV	3 008	IW	5 990	
CORPORELLES	Terrains					IP		IX		IY		
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	28 279	MB		MC		
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM	5 448	MN	16 742	MO	
		Matériel de transport			IV		MP	6 267	MQ	7 290	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	616	MT	2 966	MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes					NC		ND		NE		
	TOTAL III					IY	40 610	NI	26 998	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		OU		OW	
		Autres participations					IO		OX		OZ	
Autres titres immobilisés					11		2B		2D			
Prêts et autres immobilisations financières					12		2E	11 369	2G			
TOTAL IV					13		NJ	11 369	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					14		OK	43 618	OL	44 357	OM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



[Signature]

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2019

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col 6) devient nulle

Designation de l'entreprise COLOMBIA

Néant ☒ *

CADRE A

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						6
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat et out industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne : « Provisions réglementées »

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan ; de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.



[Signature]

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055-SD 2019

Désignation de l'entreprise COLOMBIANéant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE	8 998	PF		PG	3 008	PH	5 990
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	18 741	PN	780	PO	19 521	PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	19 489	QE	941	QF	5 448	QG	14 982
	Matériel de transport	QH	12 922	QI	139	QJ	5 771	QK	7 290
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QI	1 080	QM	183	QN	616	QO	647
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	52 232	QV	2 043	QW	31 356	QX	22 919
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	61 230	ØP	2 043	ØQ	34 364	ØR	28 909

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NJ			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)		NY	Total général non venant (NW - NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE
AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES
SUR PLUSIEURS EXERCICES *

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à évaluer			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



Handwritten signature or mark.

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2019

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise		COLOMBIA		Néant ☒	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
		1	2	3	4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 40 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	U	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF		
	- financières	UG	UH		
	- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 58 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052



Signature

Designation de l'entreprise : COLOMBIA				Neant		*					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	11 369	UV		UW	11 369			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	46 700		46 700					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	2 187		2 187					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	8 647		8 647					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP	1 875		1 875					
	Groupe et associés (2)		VC	3 000		3 000					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	4 300		4 300					
	Charges constatées d'avance		VS	2 334		2 334					
	TOTAUX		VT	80 412	VU	69 043	VV	11 369			
REVOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes aupres des établissements de crédit (1)	a 1 an maximum à l'origine	VG	124		124						
	a plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	45 197		45 197						
Personnel et comptes rattachés		8C	2 189		2 189						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	3 990		3 990						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	19 391		19 391						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	547		547						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	854		854						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	2 692		2 692						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	7 056		7 056						
TOTAUX		VY	82 040	VZ	82 040						
REVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VI	854				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						



[Signature]

Designation de l'entreprise COLOMBIA		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Neant ☐ *		Exercice N° clos le 3 1 1 2 2 0 1 8			
I. RÉINTÉGRATIONS								BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Remunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	39 900	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)							WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-I du C.G.I.)							WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option							RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WI		
	Amendes et pénalités							WJ	2 204	
	Reintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2052-NOT-SD)									
	Quote part							WL		
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209-B du CGI							LT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins valeurs nettes à long terme							imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *							Plus values nettes à court terme		
								- Plus values soumises au régime des fusions		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)									
Reintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-I-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	455		
		Débits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209-G)		SX	Quote part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS			
Reintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	42 559	
II. DÉDUCTIONS								PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *								WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme							- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		
								- imposées au taux de 0 %		
								- imposées au taux de 19 %		
								- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %								WP		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WW		
Régime des sociétés mères et des filiales *								Quote part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		
Produit net des actions et parts d'intérêts								2A		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
	Majoration d'amortissement *							XD		
	Entreprises nouvelles - Reprise d'entreprises et filiales (art. 39-I-3 et 212 du C.G.I.)		K9	Entreprises nouvelles - Zones		L2	Autres entreprises - Zones (art. 39-I-3 et 212 du C.G.I.)			
	Bénéfice de compétence des C.F.E.		L6	Société d'investissement immobilier (art. 210-C)		K3	Zone de réhabilitation de l'habitat - Zones d'habitat			
Abattement sur le bénéfice et exonérations	ZIT - Zones d'activités (art. 39-I-3 et 212 du C.G.I.)		OV	Bénéfice d'impôt à redynamiser (art. 210-D)		IF	Zone franche d'activité (art. 210-E)			
	Bénéfice d'impôt à dynamiser (art. 210-F)		PP	Zone de réhabilitation rurale (art. 210-G)		PC				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS	
	Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé		dont déduction exceptionnelle pour investissement *		X9	Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI	4 062	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL								TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables *							X1	38 497		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XI	38 497		
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052-NOT-SD



J. H. L.

Designation de l'entreprise : COLOMBIA		Neant	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Deficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	139 402	
Deficits imputés (total lignes XB et XI du tableau 2058-A)	K5	38 497	
Deficits reportables (différence K4 - K5)	K6	100 905	
Deficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	100 905	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	3 045	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1 1 ^{er} bis A1 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN ZV à 9S) et (YO ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A		YN	YO
		ligne W1	
		ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
LI			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent



TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2019

Document communiqué en vertu de la
Loi n° 2016-131 du 10 février 2016

Designation de l'entreprise : COLOMBIA										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	9 593	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	Reserves légales	ZB				
	Resultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(53 711)		Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OI			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	(44 118)		Report à nouveau	ZG	(44 118)				
								TOTAL II	ZH	(44 118)	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N	
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	()		prix ou le prix de revient des biens pris en crédit-bail		J-		YQ			
	Engagements de crédit-bail immobilier							YR			
	Effets portés à l'escompte et non échus							YS			
DEBILITES VERSUS TERTIERS EXTERNS	Sous-traitance							YT	10 123		
	Locations, charges locatives et de copropriété	()		dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée inférieure à 12 mois		JS	49 931	YQ	54 924		
	Personnel extérieur à l'entreprise							YU			
	Remunerations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	16 163		
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV			
	Autres comptes	()		dont cotisations versées aux organismes sociaux et professionnelles		FS		ST	23 826		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								ZJ	105 036	
IMPOTS ET TAXES	Taxe professionnelle* (CFE - CVAE)							YW	1 624		
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	()		dont taxe intérieure sur les produits pétroliers		ZS		YZ	709		
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052								YN	2 333	
TVA	Montant de la TVA collectée							YY	49 979		
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	15 294		
DEBTS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2018) *							OB	36 450		
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *							OS			
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK			
	Numéro de centre agréé *	NP									
	Valeurs perçues avant d'être affectées à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis de la CGI pour l'entreprise donatrice								RG		
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à un amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies								RH		
RÉGIME DU GROUPE	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	IX		Plus-values < 13	JK		Plus-values	JL			
				Plus-values < 13	JM		Plus-values	JN			
	Groupe: résultat d'ensemble	JD		Plus-values < 13	JN		Plus-values < 13	JO			
				Plus-values < 13	JP		Plus-values < 13	JP			
	Si vous relevez du régime de groupe, indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire

*) Ce cadre est destiné à être complété l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*) Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052 et dans la notice n° 2058 NOF pour le régime de groupe.



[Signature]

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2019

Designation de l'entreprise : COLOMBIA Néant ☐

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
1	2	3	4	5	6	7
I - Immobilisations*	1 logiciel	3 008		3 008		
	2 construction	28 279		19 521		8 758
	3 agencements	5 448		5 448		
	4 matériel transp.	6 267		5 771		496
	5 matériel info	616		616		
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)
1	2	3	4	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	5
I - Immobilisations*							
	29 784	21 026	21 026				
	4 300	3 804	3 804				

II - Autres éléments

- 13 Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés +
- 14 Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés +
- 15 Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale +
- 16 Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1960, 1968 et 1975, effectivement utilisés +
- 17 Résultats nets de concession ou de sous-concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans
- 18 Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice
- 19 Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme
- 20 Divers (détail à donner sur une note annexée)

CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ②

24 830

CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩

(A)

(B)

(Ventilation par taux)

(C)

CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.



Signature

au code général des impôts Designation de l'entreprise : <u>COLOMBIA</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU		Néant [X] *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf cadre B)						
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies I ^{ter} et I ^{quater} CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporte au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de N - 1					
	N - 2					
	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies I ^{ter} et I ^{quater} du CGI) N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	(à préciser) au titre de N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
TOTAL 2						

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport				
<i>(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)</i> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission		<i>(toutes sociétés)</i> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporte au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				



[Handwritten signature]

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : COLOMBIA

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ①.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=N+D+E-G-H
	A 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI)	A 15 % ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
N - 1						
N - 2						
N - 3						
N - 4						
N - 5						
N - 6						
N - 7						
N - 8						
N - 9						
N - 10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme affectées aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise		COLOMBIA					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N								
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme						
			taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %	
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1							
Reserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2							
TOTAL (lignes 1 et 2)	3							
Prélevements opérés	4							
	5							
TOTAL (lignes 4 et 5)	6							
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7							
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)								
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve				montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5		
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise: COLOMBIA Néant ☐ *

Exercice ouvert le: 01012018 et clos le: 31122018 Données en nombre de mois 1 2

DÉCLARATION DES EFFECTIFS

Effectif moyen du personnel * : YP 1,00
Dont apprentis YF
Dont handicapés YG
Effectifs affectés à l'activité artisanale RL

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises OA 249 893
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées OK
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OL 24 830
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges OT
TOTAL 1 OX 274 723

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OH 206
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation OE
Subventions d'exploitation reçues OF
Variation positive des stocks OD 378
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée OI
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation XT
TOTAL 2 OM 584

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾

Achats ON 126 689
Variation négative des stocks OQ
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances OR 39 031
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois OS
Taxes déductibles de la valeur ajoutée OZ
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun) OW 412
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée OU
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois O9
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante OY
TOTAL 3 OJ 166 132

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3) OG 109 175

V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). SA 109 175

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case EV ☒ X

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX) GX 274 723 Effectifs au sens de la CVAE * EY 1,00

Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI) HX

Période de référence GY 0 1 / 0 1 / 2 0 1 8 GZ 3 1 / 1 2 / 2 0 1 8

Date de cessation HR / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.



[Signature]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET 37807761400030

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE COLOMBIA

ADRESSE (voie) 32 AV OUDINOT

CODE POSTAL 94340

VILLE JOINVILLE LE PONT

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 2490

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 10

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination 4 TEAM INVEST
N° SIREN (si société établie en France) 800637548 % de détention 99,60 Nb de parts ou actions 2490
Adresse : N° 32 Voie AV OUDINOT
Code Postal 94340 Commune JOINVILLE LE PONT Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique DUSSART Prénom(s) SYLVAIN DANIEL
Nom marital % de détention 0,40 Nb de parts ou actions 10
Naissance : Date 07/08/1971 N° Département 51 Commune REIMS Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

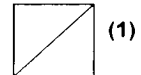
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



[Signature]

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 31122018 N° SIRET 37807761400030
DENOMINATION DE L'ENTREPRISE COLOMBIA
ADRESSE (voie) 32 AV OUDINOT
CODE POSTAL 94340 VILLE JOINVILLE LE PONT

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE				P5
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

SAGE Experts-comptables janvier 2019 Etat préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032



[Signature]



Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012018	et clos le	31122018	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
COLOMBIA 32 AV OUDINOT 94340 JOINVILLE LE PONT SIRET 3 7 8 0 7 7 6 1 4 0 0 0 3 0 M61	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	CONSEIL EN SYSTEME ET LOGICIELS INFORMATIQUES	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3% ou à 31%*	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15%		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%	
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches	Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Pôle de compétitivité, art. 44 undecies
	Entreprise nouvelle, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Autres dispositifs
	Société d'investissement immobilier cotée	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE GENERATION EXPERT
---	-----	---	-----	--	------------------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

31, avenue Pierre Brossolette
94340 JOINVILLE LE PONT
Tél: 01 41 38 46 06

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant:

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 20092019 Lieu: JOINVILLE LE PONT

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné: Qualité et nom du signataire: Gérant SYLVAIN DANIEL DUSSART

Signature:

* Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ce cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la liasse fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du formulaire n° 2065-SD).



[Signature]

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
		e		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	

I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

[illegible]

J DIVERS

* **NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)**

* **ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter



2019	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01		au 31 / 12 ou au titre de l'année N	Néant
		PME au sens communautaire	x
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)			
		Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)			
I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
CIC	2 187		
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			36 450
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
II - CREDITS D'IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D'UNE DECLARATION SPECIALE			
Crédit d'impôt	Montant		
Credtit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts			
III - CAS PARTICULIERS			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	

SAGE Experts-comptables janvier 2019 : Etat préparatoire.



[Signature]

ANNEXE LIBRE 1

COLOMBIA

Ce document contient une mention expresse (art. 1727 II-2 du CGI) | |

ANNEXE LIBRE 1
(2019)

SAGE Experts-comptables Janvier 2019 Etat préparatoire



[Signature]

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DES ASSOCIES
--

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF

Le 15 octobre à 18h00

Les associées de la Société à responsabilité limitée COLOMBIA, au capital de Quarante-deux mille cinq cent euros, divisé en deux mille cinq cents actions, ayant son siège social à 94340 Joinville le Pont, 32 avenue Oudinot, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui leur a été remise en main propre le 15 octobre 2019.

L'assemblée est présidée par Monsieur Sylvain DUSSART en sa qualité de Gérant.

Le président constate que sont présents ou représentés :

4ITEAM Invest SASU, représenté par M DUSSART Sylvain	
propriétaire de	2490 actions
Monsieur DUSSART Sylvain, propriétaire de	10 actions
soit un total de	2500 actions
sur les 2500 (deux mille cinq cents) actions composant le capital social.	

Le président déclare que l'assemblée est valablement constituée; elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice ;
- Les comptes annuels ;
- La feuille de présence ;
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée ;

Le président déclare que les documents requis ont été adressés aux associés 15 jours avant la date de la présente assemblée. L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

SD SD

Page 1 sur 3



Puis le président rappelle que l'assemblée s'est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen des rapports de gestion de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ainsi que lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce;
- Approbation des comptes annuels et affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Quitus au Président ;
- Pouvoirs pour formalités ;
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport du Président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur l'activité de la société et pris connaissance des comptes annuels afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2018, les approuve tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code qui s'élèvent à un montant global de 2204€ correspondant aux pénalités et amende.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée donne au Gérant quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, sur la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 39 899.60€ décide d'affecter ce déficit de la manière suivante :

- | | |
|-----------------------------|------------|
| - Report à nouveau débiteur | 44 118.47€ |
| - Résultat d'exercice | 39 899.60€ |

SD SD

Page 2 sur 3



[Signature]

- Report à nouveau (débiteur) après affectation

-4 218,87€

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance, mentionnant les conventions réglementées de la nature de celles visées à l'article L.223-19 du Code de commerce, approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toute formalité de publicité afférente aux résolutions ci-dessus adoptées.

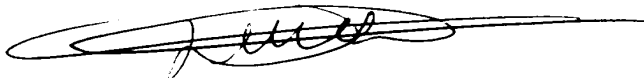
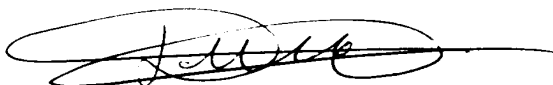
Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par la présidence et tous les associés présents.

4ITEAM Invest M DUSSART Sylvain

Monsieur DUSSART Sylvain



SD SD

Page 3 sur 3

